

Décision

Générale

colonial

Décision n° 232 promotion

n° 232

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

28 juin 1913

Numéro JO

n° 200 du 30/06/1913

Date du numéro

30 juin 1913

TEXTE INTÉGRAL

Par décision du 28 juin 1913, M. Carreau., administrateur des Colonies, est délégué dans les fonctions de Président du Tribunal Indigène du 2° degré pendant l'année 1913,